

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2015

Le mardi 14 avril 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Richard BRUMM, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI,

EXCUSES :

Mme Martine UBALDI-CLARET
M. Loïc GRABER
M. Jean-Yves SECHERESSE
M. Thierry BRAILLARD
M. Christophe GEOURJON
M. Kear Kun LO
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

M. CHARNI
M. DA COSTA
Mme PICOT

Mme DAGORNE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 3 MARS 2015 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Lyon 7^e - Projet de conclusion par le Centre Communal d'Action Sociale au profit de Grand Lyon Habitat d'un bail emphytéotique sur l'immeuble situé au 1 bis rue du Repos.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Cet immeuble est déjà en gestion par Grand Lyon Habitat (GLH) au 1 bis rue du Repos, avec une réhabilitation complète par GLH.

Le bail emphytéotique est de 60 ans avec un versement d'un droit d'entrée par GLH au CCAS d'un montant de 1.172.536 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce bail emphytéotique.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipement de Petite Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Pour notre arrondissement, il s'agit de l'autorisation de signer des conventions cadres et d'occupation temporaires pour 2 associations : Les P'tits de la Guill' qui se trouve 45 rue Rachais et la première tranche de la subvention 2015 est de 21 600 euros ; les P'tits Pas qui se trouve 25 rue Victorien Sardou avec 40 berceaux et la première tranche de la subvention est de 204 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter ce projet de délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole à Monsieur BLACHIER à qui je propose de rapporter le rapport n°3 et le n°4 en même temps ; nous les voterons ensuite séparément.

3 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations pour un montant global de 63 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – Approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit là d'un certain nombre de dotations aux équipes artistiques dans les domaines de l'art et de l'audiovisuel.

Concernant notre arrondissement, c'est la galerie Roger Tator et ses projets « le SNAP Projects », qui concerne des résidences d'artistes, des expositions avec notamment l'artiste Maxime Lamarche et surtout l'appel à candidature et le projet la Factory qui participera au « Rendez-vous à l'atelier » de la Région Rhône-Alpes.

Il y a également le théâtre des Asphodèles, même si son siège n'est pas situé dans le 7^e arrondissement mais dans le 3^e, qui produit dans notre arrondissement des ateliers de théâtre ; c'est une structure rattachée à cette délibération parce que nous avons un regroupement des délibérations comme à chaque fois.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter ce projet de délibération.

Mme DAGORNE : *Merci Madame la Maire. J'avais une question sur ces deux dossiers. Comment s'oriente la politique de la ville de Lyon en matière de subvention de fonctionnement. Même si nous avons déjà abordé ce problème, il est là particulièrement bien illustré. Nous avons posé cette question en commission des finances et nous n'avons pas eu de réponse.*

Je répète ce que mes collègues ont déjà demandé : nous avons des contraintes budgétaires en ce moment comme dans toutes les collectivités et comment explique-t-on les subventions en termes de critères d'attribution puisque vous parliez de « la Salle de Bains » et de Roger Tator. Roger Tator augmente sa subvention de 3 000 euros par rapport à l'année dernière et « la Salle de Bains » reste à niveau égal.

Quelles sont les explications, quels sont les critères, est-ce que c'est sur budget ? Cela nous semble flou et comme nous n'avons toujours pas reçu de réponse à nos questions mais, ça arrivera peut-être au groupe d'ici le conseil municipal, nous nous abstenons sur ces deux dossiers.

M. BLACHIER : *Je vous remercie de défendre les structures du 1^{er} arrondissement plutôt que celles du 7^e mais l'association « La Salle de Bains » dans le 1^{er} arrondissement, est en changement d'activité actuellement ; elle a maintenu de manière similaire son activité par rapport aux autres années alors qu'en ce qui concerne la galerie Roger Tator, on a un nombre d'appels à projets en augmentation, notamment celui de la Factory qui est une action supplémentaire avec des résidences d'artistes supplémentaires alors que « la Salle de Bains » est en stabilité d'activité mais en limite de cessation d'activité dans quelques mois car sa galerie pose un certain nombre de problèmes.*

Je laisserai la mairie du 1^{er} arrondissement traiter ce problème mais c'est l'explication de la dichotomie dont vous parlez.

Mme DAGORNE : *Je ne peux pas m'empêcher de rebondir car, si j'ai bien compris, Monsieur BLACHIER nous dit que l'on donne la même subvention que l'année dernière à une association qui va bientôt arrêter ses activités. Là je n'ai rien pour défendre le 1^{er} arrondissement !*

M. BLACHIER : *Pour le moment ce local a un certain nombre de problèmes de fonctionnement qui font que son activité est stagnante. J'imagine que cette subvention va lui permettre à la fois de maintenir ses activités et de pouvoir refaire des travaux.*

Je vous remercie de votre intérêt pour les structures culturelles du 1^{er} arrondissement, j'imagine que Madame PERRIN-GILBERT y sera sensible.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON)

4 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels – Attributions de subventions d'équipement pour un montant global de 60 000 euros à des structures de création et de diffusion artistiques – Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON)

5 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations – Approbation de conventions type et d’une convention mixte pour l’Association « Les Amis du lien » pour l’organisation du « Pardon des Mariniers »

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne 14 projets festifs qui se déroulent cet été. Vous avez les objectifs dans la délibération : « favoriser le vivre ensemble, la rencontre, la participation et l’implication des habitants ; valoriser les territoires et proposer une programmation grand public : animations, cinéma, concerts, bals, etc.

Nos évènements sont : le Pique-nique à la Guill’ traditionnel qui chaque année rassemble environ 500 personnes. La subvention est d’un montant de 1 000 euros et le Maza’Grand Evènement qui est un des plus importants dans « Tout l’Monde dehors ». La subvention est de 3 500 euros, elle est en baisse car la mairie d’arrondissement veut apporter sa participation à cet évènement à travers une dotation qui serait d’un montant de 2 000 euros ce qui serait une augmentation légère de la dotation.

Cet évènement rassemble 3 500 personnes et paradoxalement, c’est un des évènements par habitant, peut-être qui a le meilleur rapport qualité-prix, vu la quantité de personnes qu’elle déplace.

C’est un évènement qui est en grande partie autofinancé par la buvette et un certain nombre d’autres animations.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter ce projet de délibération.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

Mme LA MAIRE : Je pense que les rapports 6 et 7 peuvent être présentés ensemble. Je donne la parole à Madame RIVOIRE, en l’absence de Madame ULBADI-CLARET.

6 - Centre Nautique du Rhône - 8 quai Claude Bernard à Lyon 7^e – Rénovation des plages et du bassin sud, réhabilitation du bâtiment - Opération n° 07 029 581 - Modification du marché de travaux du lot 13 – Aileron mobile de bassin.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Des personnes âgées, je passe au sport, ce qui est très bien.

Le rapport n° 6 concerne la rénovation du centre nautique du Rhône, plus particulièrement la rénovation des plages et du bassin sud.

Le montant total de l’opération s’élève, je vous le rappelle, à 19,5 M€.

Dans le cadre de cette opération, un marché a été passé concernant les ailerons mobiles de bassin pour un montant de 173 576 €.

Afin de renforcer la sécurité des baigneurs, il apparaît nécessaire de mettre en place deux jupes de protection complémentaires en partie basse des ailerons mobiles. Ces travaux imprévus occasionnent une dépense de 27 800€ et la signature d’un avenant.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette modification du marché qui assure une meilleure sécurité des baigneurs.

Rapport n°7 : il s’agit de l’adoption de tarifs complémentaires à ceux votés par le conseil municipal du 26 mai 2014.

Ces tarifs complémentaires concernent le centre nautique du Rhône.

Avec l’achèvement des travaux, deux configurations d’ouverture seront possibles : un accès à l’ensemble des bassins et équipements du centre nautique et un accès restreint au bassin de 50 mètres

pendant la période de septembre à juin. Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que les autres piscines municipales pour cet accès restreint.

Il est proposé également une modification des tarifs existants avec la vente du tarif « structures et associations à caractère social » au centre nautique du Rhône, ce tarif étant déjà applicable dans les autres piscines de la ville.

Je vous propose de donner un avis favorable à ces nouveaux tarifs.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Tarification des piscines municipales – Tarifs complémentaires à ceux adoptés le 26 mai 2014 applicables au CNR et modifications du Règlement Intérieur des piscines municipales.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme DAGORNE : *Sur le rapport n° 6, nous voterons pour les questions de sécurité mais sur le dossier n° 7, nous avons déjà voté contre la nouvelle tarification appliquée notamment au Centre Nautique du Rhône l'année dernière lors de sa mise en place.*

De plus, il ne me semble pas que les aménagements apportés fassent baisser la tarification qui concerne les familles et les habitants du 7^e sur la période estivale à 8 euros.

Par ailleurs, mes collègues ont posé une question, en commission sport, pour avoir des informations sur les tarifs et la fréquentation par tarif sur l'année 2014, élément que nous n'avons toujours pas eu. Dans ce contexte- là, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. CHARLES : *Nous nous abstenons sur ce rapport.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(6 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M.GEOURJON, Mme IEHL, M.CHARLES)

8 - Les lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Il s'agit des Lions du sport, c'est-à-dire l'attribution de subventions à des associations sportives de proximité.

Pour le 7^e il est proposé 3 associations :

- 1000€ pour le secteur bouliste rive gauche du Rhône pour l'organisation du grand prix bouliste du 7^e
- 500€ pour No Kachi (karaté) pour l'achat de petit matériel sportif avec l'augmentation du nombre d'adhérents
- 500€ pour Cargo pour le tournoi Tigaly qui a déjà eu lieu et qui a reçu 900 participants cette année plus 200 accompagnants.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Mme DAGORNE : *Je ne sais pas si on pourra me répondre en l'absence de Madame ULBADI-CLARET mais j'avais une question sur la dernière subvention à l'association Cargo. Pourquoi*

redonne-t-on un Lion du Sport à cette association pour le tournoi Tigaly pour lequel nous avons déjà voté une subvention globale de 5 000 euros le mois dernier. En dehors de toute la polémique que nous avons pu avoir, c'est vraiment la question financière.

On a voté 5 000 euros en commission sport pour ce tournoi, on remet 500 euros en Lions du sport, je me demande pourquoi. Cette décision a été prise en office des sports avant le précédent conseil puisqu'elle nous est présentée aujourd'hui et normalement les Lions du Sport n'ont pas vocation à financer des structures déjà financées sur des objets déjà précités.

C'est la philosophie dans laquelle cela avait été fait jusqu'à présent puisque les Lions du Sport permettaient d'aider des clubs qui n'avaient pas d'autres subventions.

Mme LA MAIRE : *C'est une décision de l'Office du Sport d'attribuer cette subvention à cette association et vous pourrez certainement demander à Madame ULBADI les raisons qui existent mais c'est un choix de l'Office des Sports qui est présenté ici.*

M. CHELLALI : *Je siège aussi à l'Office des Sports et chaque fois que l'on donne une subvention pour les Lions du Sport, ça se fait sans concertation ;, ça c'est fait entre deux personnes Madame UBALDI et Monsieur DEFILIPPIS sans concertation avec le reste du groupe. .*

Mme LA MAIRE : *Vous parlez de deux absents autour de cette table, nous nous en entretiendrons avec eux. Pour le moment, ils ont fait cette proposition et nous allons passer au vote de ce rapport.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M.GEOURJON)

9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 6 100 euros à l'Association Sport Fitness.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : *Il est proposé de verser une seconde subvention exceptionnelle à l'association sport fitness qui délivre des cours collectifs gratuits dans les gymnases de la ville.*

L'association organise 13 séances de fitness le dimanche matin du 11 janvier au 14 juin 2015 dans les gymnases Anselme et Paillou puis à la piscine du Rhône pendant la période estivale.

Elle sollicite pour cette action une subvention de 6100€.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je m'étonne de cette subvention même si je ne mets pas en cause l'intérêt du fitness mais c'est la hauteur de cette subvention exceptionnelle au regard des subventions de fonctionnement habituelles que l'on a pour des clubs qui interviennent toute l'année auprès de jeunes ou moins jeunes.*

On les avait cités lors du vote des subventions de fonctionnement annuelles, que ce soit le Lou Foot, le FC Gerland, le judo club de Gerland ou même du tennis de table qui oscillent entre 2 000 et 9 000 euros par an alors que ce sont des clubs installés qui ont entre 170 et 400 licenciés, qui interviennent tous les week-end, toutes les semaines auprès d'un public de l'arrondissement.

6 100 euros pour 13 séances de fitness plus effectivement, on nous annonce des interventions pendant l'été au Centre Nautique du Rhône, ça me paraît disproportionné et je ne vois pas comment on peut expliquer à des clubs qui interviennent toute l'année, qui ont des difficultés, qui ont parfois du mal à financer les déplacements de leurs compétiteurs, que l'on donne 6 100 euros à un club de fitness pour 13 séances par année.

Par ailleurs, nous avons fait remarquer en commission que le libellé de l'activité pendant l'été n'était pas vraiment très lisible dans le rapport présenté ; le rapport devait nous être présenté avec

une reformulation, ce qui n'a pas été le cas ;il faudrait le faire repasser au service des assemblées de la mairie centrale. Nous voterons contre ce dossier.

Mme LA MAIRE : *Merci pour cette explication de vote mais cette association ne bénéficie pas d'une subvention annuelle de fonctionnement, c'est une subvention exceptionnelle.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M.GEOURJON)

10 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'association les Lions du 8^e pour l'organisation du « championnat de France de tir à l'arc » du 29 au 31 mai 2015 au Parc de Gerland à Lyon 7^e.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association les Lions du 8^{ème} pour l'organisation du championnat de France de tir à l'arc qui se déroulera dans notre arrondissement au parc de Gerland du 29 au 31 mai 2015.

Cette manifestation de qualité et de haut niveau dans cette discipline réunira l'élite régionale des archers et une partie des tireurs sera sélectionnée pour représenter la France aux championnats européens et mondiaux.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette demande de subvention.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples – programmation 2015.

Rapporteur : Claire SADDY

Mme SADDY : Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations pour 2015 au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples.

Le montant total de ces subventions est de 110 182 € et 20 associations sont concernées.

Toutes les associations œuvrent dans la Ville mais pour le 7^e nous sommes plus directement concernés par l'association le Mas, situé rue de la Thibaudière, pour deux actions :

- « la clairière », service résidence, c'est de l'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales en situation d'urgence avec ou sans enfants. Pour rappel, depuis 2012, 10 femmes et 10 enfants ont été mis à l'abri du danger qu'ils courraient auprès du conjoint violent. C'est une subvention de 8 682€.
- « décors imposés aux corps assumés » qui s'appelle Pause Diabolo, pour le renforcement de l'estime de soi pour les femmes usagères de drogues. La création d'un espace d'échanges entre les professionnels et les usagères autour de la revalorisation de leur image, pour un montant de 1 000 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 604 093 euros - Opération : acquisition, amélioration de 15 logements PLS situés 64, rue Salomon Reinach à Lyon 7^e.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 604 093 euros à contracter auprès de la Caisse des dépôts et destinée à financer l'acquisition, amélioration de 15 logements PLS situés 64, rue Salomon Reinach à Lyon 7^e.

La Communauté urbaine de Lyon a examiné la demande de la SAHLM Batigère Rhône-Alpes faite à hauteur de 85 %, soit 513 479,05 €.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Batigère Rhône-Alpes s'engage à réserver à la ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 40 ans.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissement exercice 2014.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : La loi P.M.L. prévoit que les dépenses et les recettes de fonctionnement de chaque Conseil d'Arrondissement sont détaillées dans un document dénommé Etat Spécial d'Arrondissement.

En ce qui concerne le 7^e arrondissement, le montant des dotations 2014 s'est élevé à 698 411.33 euros. La reprise de l'excédent de l'exercice 2013 était de 92 481.26 €.

Le montant total des crédits pour l'exercice 2014 a donc été de 790 892.59 euros.

L'arrêté des comptes fait apparaître, pour l'exercice 2014 :

- un montant total de dépenses de 634 498.79 euros
- 51 301.34 euros de restes à réaliser.

L'excédent 2014 est donc de 156 423.80 euros hors restes à réaliser et de 105 122.46 euros, restes à réaliser inclus.

Je précise que cet excédent d'environ 105 000 euros est plus important que l'année précédente, ce qui s'explique en partie par le fait que nous étions en année électorale (élections municipales) et que pendant le 1^{er} semestre, les dépenses de réceptions et de communication ont été moindres.

Cet excédent fait l'objet d'une répartition dans la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2015 présentée au cours de cette même séance.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'exécution 2014 de l'Etat Spécial d'Arrondissement.

Mme DAGORNE : *Simplement pour signaler qu'en matière budgétaire, nous nous abstenons ainsi que sur le dossier suivant.*

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame la Maire se retire et c'est la première adjointe Mme Zorah AIT-MATEN qui met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M.GEOURJON)

14 - Etat Spécial d'arrondissement 2015 - décision modificative n° 1.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Vous venez d'arrêter l'exécution de l'état spécial d'arrondissement pour l'exercice 2014. Celui-ci a fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 156 423.80 euros.

1 - Le financement des restes à réaliser, d'un montant de 51 301.34 euros doit être affecté en priorité.

2 - Pour le reste de l'excédent, à savoir la somme de 105 122.46 euros, nous vous proposons de l'affecter sur les articles des différents programmes, selon la ventilation figurant dans le tableau ci-dessous, commenté hier matin en mairie.

Je vous propose de délibérer favorablement sur ces imputations.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M.GEOURJON)

15 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « maison de l'emploi et de la formation de Lyon » - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 257 062 euros – Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre afférente.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Je vous rappelle que la convention constitutive du groupement d'intérêt public, Maison de l'Emploi et de la formation de Lyon arrive à échéance le 10 mai et il convient par cet avenant de proroger cette convention constitutive qui a pour objet de renouveler pour 4 ans la constitution du groupement d'intérêt public, de substituer la Métropole de Lyon à la Communauté Urbaine de Lyon et au Département du Rhône qui étaient membres du GIP.

Il convient également de voter la subvention de fonctionnement général dont nous avons déjà voté une partie du 1^{er} janvier au 6 mai, c'est donc le complément sachant qu'il s'agit d'un même montant global attribué par la ville de Lyon en 2014.

Il convient dans cette convention de rappeler la mutualisation qui est en cours, de la Maison de l'Emploi et de la Formation et de la Mission Locale pour un meilleur partage du plan d'actions à l'égard du public.

Je vous remercie.

M. CHELLALI : *Au dernier conseil municipal notre groupe par la voix de Laurence Balas a indiqué que nous étions favorables au rapprochement engagé entre la Maison de l'Emploi et de la Formation et la Mission Locale.*

Nous rappelons aussi le travers bien français qui consiste pour chacun et notamment les collectivités à jouer sa propre partition.

C'est la raison pour laquelle Madame le Maire je m'interroge sur la permanence jeunesse mise en place au sein de notre mairie.

N'est-elle pas redondante avec des structures comme la Mission Locale, la (MDEF) Maison de l'Emploi et de la Formation voire l'antenne solidarités ?

Le fait qu'elle vise la même tranche d'âge que la mission locale ne peut que nous interpeller.

Comment ont été sélectionnés les intervenants extérieurs de cette permanence jeunesse ?

Voici un ensemble de questions pour lesquelles nous attendons votre réponse.

Je vous remercie.

M. CHARLES : Je voulais profiter de ce rapport pour souligner la qualité du travail fait par la Maison de l'Emploi et de la Formation et d'Anne-Sophie CONDEMINÉ, notamment dans le cadre du plan climat/énergie quand il s'agit de faire une formation avec des entrepreneurs pour adapter les compétences des entreprises et des personnels et des jeunes aux compétences demandées dans le domaine de l'isolation des logements, c'est avec la Maison de la Formation que l'on travaille en premier lieu.

On a eu l'occasion de se réunir ici-même à la mairie du 7^e, je trouve que cette association fait un travail important et je voulais le saluer ce soir.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur CHARLES. Je crois que vous n'avez pas bien compris, Monsieur CHELLALI, l'objet de la permanence qui a lieu en mairie : elle ne vise pas à se substituer à des missions de service public organisées par ailleurs. Il s'agit au contraire d'amener les jeunes à aller dans ces endroits que souvent, ils ne trouvent pas d'eux-mêmes. Elle a juste une mission d'informer les jeunes sur tout ce qu'offre l'arrondissement pour leur épanouissement. Cela rentre dans notre rôle de mairie de proximité.

M. CHELLALI : Sur quels critères a été retenue l'association qui fait cette permanence ?

Mme LA MAIRE : On ne va pas entrer dans les détails de l'organisation de la permanence ce soir. Monsieur DA COSTA se tient à votre disposition pour vous entretenir sur cette permanence qui est toute récente, il vous donnera toutes informations utiles mais ce n'est pas le sujet que nous devons voter maintenant.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Attribution de subventions à 2 associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat de ville.

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : Ce Fonds d'Initiatives Locales a pour objet de favoriser les projets initiés par les habitants dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 qui est en cours de finalisation.

Le FIL soutient des projets collectifs qui animent la vie locale et qui favorise l'implication des habitants dans une démarche collective et solidaire.

Je ne parlerai que de la subvention de 1 500 euros qu'il est proposé d'attribuer à l'association « les Dames de Gerland ».

Cette association a été créée en septembre 2013, elle se veut une association de terrain, proche et à l'écoute des habitants. Elle travaille en partenariat avec des structures locales comme le Centre Social de Gerland, l'école Aristide Briand, le Conseil de quartier, les éducateurs ainsi qu'avec d'autres associations comme l'Atelier des Friches

Fourmillant d'idées, l'association a déjà conduit de multiples actions : soutien scolaire, participation au carnaval de Gerland, aux fêtes de quartier, animation dans les résidences de personnes âgées, ateliers de dessins pour les enfants.

Dans les semaines qui viennent, elle a prévu des actions d'éducation à la citoyenneté, du cinéma en plein air, la participation à notre fête d'été du 7^e et au forum des associations.

L'association « Les Dames de Gerland » est devenue très importante dans le quartier de Gerland où elle favorise le bien vivre ensemble, la mixité sociale, les liens intergénérationnels.

Elle répond ainsi parfaitement aux objectifs du FIL, c'est la raison pour laquelle, je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à l'attribution de cette subvention.

M. CHELLALI : Nous voterons ce rapport, une observation toutefois : l'événement concernant notre arrondissement s'est déroulé en 2014, je regrette que les délibérations donnant lieu à des subventions ne passent pas en amont de l'événement.

Le vote a posteriori donne toujours un peu le sentiment que la collectivité est appelée à la rescousse financière, c'est une remarque que nous faisons régulièrement.

Je voudrais élargir mon propos à la nouvelle politique de la ville et vous interrogez sur ce sujet notamment pour connaître les évolutions prévues pour notre arrondissement.

Au niveau de l'agglomération le contrat de ville doit être signé début juillet et une déclinaison pour chaque commune doit être faite à travers une convention locale d'application.

Dans ce cadre il a été indiqué qu'une concertation était en cours avec les arrondissements.

A défaut d'y être associés en tant qu'élus d'opposition, nous souhaiterions à tout le moins en être informés.

Je vous remercie donc des éléments dont vous pourriez nous faire part ce soir sur ce sujet.

Je vous remercie

Mme LA MAIRE : *Je ne vous ferai pas part de ces éléments ce soir. C'est une question importante et complexe. Nous vous fournirons donc les informations en temps utile et non en quelques minutes lors d'un conseil d'arrondissement.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Question diverse :

M. CHELLALI : En fin d'année ou début d'année prochaine l'Olympique lyonnais partira au stade des Lumières, le stade de Gerland va donc se retrouver vide.

Bien sûr la question de l'avenir de Gerland est un sujet qui intéresse tout les Lyonnais au-delà du 7^e arrondissement.

Cependant envisagez-vous de mener une réflexion sur son avenir avec les élu (e)s d'arrondissement et de toute sensibilité comme cela a été fait dans le précédent mandat avec la mission d'information sur Gerland qui avait été demandée par Michel HAVARD et Christophe GEOURJON ?

Quel calendrier prévoyez-vous soit pour mettre en place ces groupes de travail, soit pour annoncer ce que vous envisagez de faire de Gerland, car nous avons peu d'illusions sur le fait que vous fassiez de la concertation des élu (e) s et des associations de la ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Vous reprenez un thème récurrent aujourd'hui sur l'avenir de Gerland ; plus nous allons nous rapprocher de la date du transfert de l'OL, plus la question va devenir pressante.

Vous vous doutez bien qu'une réflexion est déjà engagée depuis longtemps sur le devenir de ce quartier. Gerland fait aujourd'hui l'objet d'un développement industriel et la réflexion est menée sur son développement sportif. Certains éléments ont d'ailleurs été donnés dans la presse.

La Mission Gerland continue de travailler sur l'évolution du territoire et il est encore trop tôt pour dire ce que deviendra exactement le secteur du stade et de son environnement. Les projets ne manquent pas et chacun doit savoir que ce territoire de Gerland est un territoire très travaillé. Vous serez informés parce qu'il y aura des décisions à prendre par le conseil municipal et le conseil d'arrondissement. Merci.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
Madame la Maire lève la séance à 19h20.*